

Note stratégique de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

G Martin

25 septembre 2015

Le lancement de l'agenda a été voté à l'unanimité le 25 juin 2015

(voir annexe)

L'échéance du 27 septembre 2015 a été respectée (dépôt fait)

Lignes directrices de l'agenda

La commune est propriétaire de 16 établissements concernés



ANNEXE au CERFA n°15246

Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Liste des établissements ou des installations

Rattachement au paragraphe > 5.1 – Liste des établissements ou des installations

ERP	Nom de l'établissement ou de l'installation	Département d'implantation	Commune d'implantation	Adresse de l'ERP/IOP	Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)
ERP 1	BIBLIOTHEQUE Mairie de Merville	31	MERVILLE	Rue des Alouettes (Bibliothèque)	5è catégorie
ERP 2	PAVILLON CHASSEUR Mairie de Merville	31	MERVILLE	Route de Larra (pavillon chasseur)	5è catégorie
ERP 3	DOJO Mairie de Merville	31	MERVILLE	Route de Larra (dojo)	5è catégorie
ERP 4	Groupe Scolaire Georges Brassens (Ancien et Nouveau) Mairie de Merville	31	MERVILLE	Rue des Ecoles	3è catégorie
ERP 5	EGLISE Mairie de Merville	31	MERVILLE	Rue Emile Pouvillon (église)	5è catégorie
ERP 6	FOYER DES JEUNES Mairie de Merville	31	MERVILLE	Place du 11 novembre 1918 (FDJ)	5è catégorie
ERP 7	JOSEPH BON Mairie de Merville	31	MERVILLE	Rue Emile Pouvillon (Joseph Bon)	5è catégorie
ERP 8	JOUVION Mairie de Merville	31	MERVILLE	Rue du Bourrelier	5è catégorie
ERP 9	MAIRIE Mairie de Merville	31	MERVILLE	Place du 11 novembre 1918 (mairie)	5è catégorie
ERP 10	ECOLE DE MUSIQUE Mairie de Merville	31	MERVILLE	Rue des Alouettes (Musique)	5è catégorie
ERP 11	NAUDIN Mairie de Merville	31	MERVILLE	Rue Emile Pouvillon (Naudin)	5è catégorie
ERP 12	LOCAL PETANQUE Mairie de Merville	31	MERVILLE	Rue Emile Pouvillon (Pétanque)	5è catégorie
ERP 13	SALLE DES FETES Mairie de Merville	31	MERVILLE	Place du 11 novembre 1918 (SdF)	5è catégorie
ERP 14	SALLE POLYVALENTE Mairie de Merville	31	MERVILLE	Rue des Ecoles (salle poly.)	2è catégorie
ERP 15	STADE LOUIS DE BEAUMONT Mairie de Merville	31	MERVILLE	Rue des Ecoles (stade)	4è catégorie

Liste des établissements ou des installations accessibles

ERP 16	PREFA_Randonneur	31	MERVILLE	Avenue des Alouettes (préfa)	5è catégorie
--------	------------------	----	----------	------------------------------	--------------

Ce parc d'établissements recevant du public comportant de 5 em, 4 em et 3 em et 2 em catégories peut se déployer sur 6 ans

La stratégie retenue alliant mise aux normes, organisation des activités et optimisation du patrimoine par cession (Espace Jouvion), démolition (foyer de jeunes, salle des fêtes) de biens obsolètes et création du pôle multiservices permet la mise en accessibilité des établissements recevant du public pour un coût de 478 500 €

Synthèse Financière et fin de mise en accessibilité des ERP

Estimation financière de la mise en accessibilité									
Période 1			Période 2			Période 3			Total
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	
52 700,00 €	34 500,00 €	35 200,00 €	45 500,00 €	90 400,00 €	220 200,00 €	- €	- €	- €	478 500,00 €

Note stratégique de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

G Martin

25 septembre 2015

Les données sont issues du diagnostic réalisé par Bureau Veritas
Extrait du rapport « Groupe scolaire »



LOI	Commentaires	Estimation (€)
SO	Secours des lieux	
SO	Aménagement Second Cycle	21 500
SO	Équipements	1 000
SO	Voies et réseaux divers	1 000
SO	Demande de délégation	
sans LOI		

Actions de mise en accessibilité	Commentaires	Estimation (€)
Accessibilité extérieure	Cheminement extérieur, stationnement, accès à l'établissement	
Accès aux prestations	Accès aux entrées, accès aux bâtiments, etc.	1 100
Accès aux équipements	Colonne, casiers, commodes, etc.	1 100
Circulations horizontales	Cheminement intérieur, horizons, portes	20 700
Circulations verticales	Escaliers	2 300
Aménagements	Éclairage, sols, acoustique, etc.	
Signalétique	Sorties de secours, panneaux d'incendie, etc.	1 300
Transports mécaniques	Ascenseurs, tapis roulants, escaliers mécaniques, etc.	
Demande de délégation	Sans COI, article 111 12 13	
sans Action de mise en accessibilité		

NOTA	Éléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constatation	Propositions d'actions	LOI	Actions de mise en accessibilité	Unité	QAI	Prix Total (prix HT)
FC n° 13	Aménagements intérieurs des cabinets				Absence d'espace de manœuvre avec demi-tour dans les sanitaires adaptés "adultes"	Changement du sens d'ouverture de la porte (ouverture vers l'extérieur)	SO	Accès aux prestations	U	1	300
FC n° 14	Aménagements intérieurs des cabinets				Absence de barre de frappe permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré dans les sanitaires adaptés "titus" et "gagnés" à l'intérieur et les sanitaires adaptés du premier groupe scolaire. L'absence sous lit ou à la même hauteur dans les sanitaires de l'école maternelle (intérieur et extérieur).	Installation d'une grappe en U permettant de refermer la porte des sanitaires adaptés.	EQ	Accès aux prestations	U	4	800
FC n° 15	Équipements des sanitaires adaptés				L'absence de hauteur dans les sanitaires "titus" et "gagnés" à l'intérieur.	Abaissement d'au moins 1 cm sur le système d'urinoirs.	SO	Accès aux équipements	U	2	1 000
FC n° 16	Équipements des sanitaires adaptés				L'absence de hauteur dans les sanitaires "titus" et "gagnés" à l'intérieur.	Déplacement d'un lavabo existant pour le rendre accessible.	SO	Accès aux équipements	U	2	1 200

Le coût de 478 500 € sera réduit d'environ 40000 € grâce à la réalisation en régie par les services techniques des ouvrages entrant dans leurs compétences.

Le détail sera précisé à chaque cycle budgétaire

Les travaux et équipements lourds (ascenseurs) ne seront pas engagés sur les ERP destinés à être vendus (Jouvion) ou démolis (salle des fêtes, foyer des jeunes) car ils seront remplacés par des établissements neufs accessibles (pôle multiservices)

L'Espace Naudin, la salle polyvalente et l'école de musique étant dépourvus d'ascenseurs, les étages ne recevront plus de public à la fin de l'agenda, en effet pour pouvoir continuer à recevoir du public il faudrait les équiper d'ascenseurs ce qui générerait des coûts disproportionnés (300 000 €) face aux surfaces desservies :

Ces locaux serviront de bureaux respectant les règles du code du travail et non des établissements recevant du public.

Les activités animées dans ces niveaux seront accueillies dans le pôle multiservices

La situation financière impose une programmation en deux périodes

- La première, moins onéreuse, apportera une amélioration rapide aux utilisateurs : cheminements extérieurs, accès intérieurs et accessoires ...
- La seconde, plus lourde, dotera la commune des équipements structurants : sanitaires et ascenseur de la mairie

L'ensemble du patrimoine sera progressivement amélioré plutôt que de traiter totalement certains établissements en laissant les autres en fin d'agenda

Sans cette stratégie la mise en accessibilité aurait coûté 865 000 €

Note stratégique de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

G Martin

25 septembre 2015

Extrait du PV du conseil municipal du 25 juin

Approbation de l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

M.MARTIN informe le Conseil municipal qu'en juin 2013, la commune a établi un diagnostic d'accessibilité sur les ERP (Etablissements Recevant du Public) suivants:

- Salle polyvalente (ERP classé en 2ème catégorie),
- Groupe scolaire Georges Brassens et accueil AIC: (ERP classé en 3ème catégorie),
- Stade de football: (ERP classé en 4ème catégorie)

La loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées (Loi handicap) a défini en effet un cadre réglementaire pour améliorer entre autres points, le bâti à construire ou le bâti existant.

La réglementation (Décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite) imposait également aux maîtres d'ouvrages de :

- réaliser un diagnostic sur les ERP existants des catégories 1, 2, 3 et 4, avec propositions techniques de mise en conformité et enveloppe de chiffrage avant le 1er janvier 2011
- d'opérer une mise en conformité avant le 1er janvier 2015 pour les ERP existants des catégories 1 à 5.

Suite au constat de l'impossibilité pour les collectivités de réaliser la totalité des travaux avant la 1er janvier 2015, l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 (relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation, et de la voirie), permet aux collectivités qui disposent d'établissements recevant du public dans un bâti existant, non encore accessibles aux personnes handicapées au 31 décembre 2014, de déposer avant le 27 septembre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Cet Ad'AP doit être déposé en Préfecture et doit présenter notamment un état des lieux relatif à l'accessibilité des personnes handicapées, un estimatif des coûts, accompagné d'un engagement de financement du Maître d'ouvrage, un planning d'aménagement, d'équipement et/ou de travaux.

M.MARTIN précise que cette question n'est pas exclusive de celle des cheminements et voirie, menée avec la CCSG, qui n'est pas contrainte par le même calendrier.

En réponse à M.TAGNERES, il est précisé que ce travail sera effectué en interne par le RST, accompagné d'un cabinet extérieur spécialisé, pour un coût d'environ 3500€.

Mme le Maire propose donc au Conseil municipal :

- D'approuver l'engagement de la commune de Merville dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.
- De l'autoriser à signer toute pièce nécessaire au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve l'engagement de la commune de Merville dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.
- autorise Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire au dossier.